



CISALB
42 rue du Pré Demaison
73000 CHAMBERY

Délibération **019-20**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Date de convocation : 13/05/2020

L'an deux mille vingt, le mardi 19 mai à 16h30, les membres du comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget, légalement convoqués, se sont réunis au siège du CISALB.

Conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, et notamment son article 2, les collectivités délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Nombre de délégués en exercice : 14

Présents : 5
Pouvoirs : 3
Votants : 8
Majorité : 08
Abstention : 00

Présents :

	Délégué(e)s titulaires	Délégué(e)s suppléant(e)s
Cœur de Chartreuse		
Cœur de Savoie		
Grand Annecy		
Grand Chambéry	Luc BERTHOUD, Michel DANTIN, Philippe GAMEN	
Grand Lac	Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER	
Rumilly Terre de Savoie		

Pouvoirs : Philippe LANÇON donne pouvoir à Robert AGUETTAZ
Eudes BOUVIER donne pouvoir à Marie Claire BARBIER
Jean Maurice VENTURINI donne pouvoir à Michel DANTIN

Secrétaire : Robert AGUETTAZ

Excusés : Néant

Assistaient à la réunion : Renaud JALINOUX (CISALB)



Comité du **19 mai 2020**

Délibération **019-20**

Finances

Compte administratif 2019

Le président présente le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour le budget du CISALB.

	FONCTIONNEMENT en € HT		INVESTISSEMENT en € HT	
	Compte Administratif 2019	Compte de gestion 2019	Compte Administratif 2019	Compte de gestion 2019
DEPENSES	2 194 722,78	2 194 722,78	3 363 070,20	3 363 070,20
RECETTES	2 200 621,28	2 200 621,28	3 337 614,88	3 337 614,88

Le président ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

Article 1 : approuve le compte administratif 2019,

Le Président



Michel DANTIN

Acte certifié exécutoire Affiché le 09 / 06 / 2020